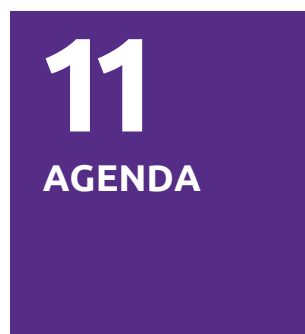
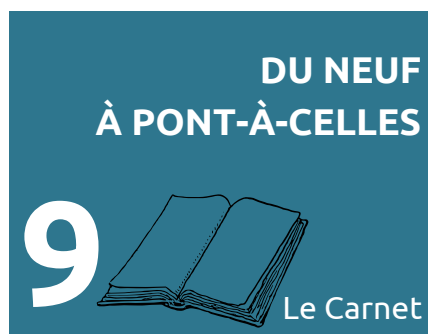
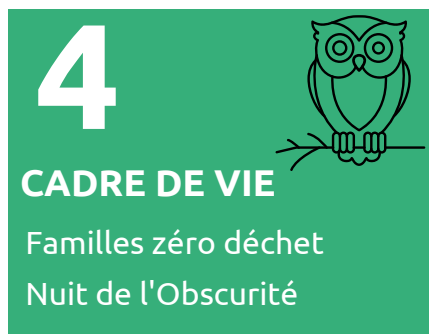


Le Mag Communal



Commune : 071/84.90.50 - **CPAS** : 071/84.93.00 - **Police** : 071/84.99.30 ou le 101
Éditeur responsable : Collège communal, Place communale, 22, 6230 Pont-à-Celles

 Commune de Pont-à-Celles

 Commune de Pont-à-Celles - Administration communale



Retour sur le Conseil communal du mois de septembre 2022

Le conseil communal s'est réuni ce 12 septembre 2022.

Voici les principales décisions qui y ont été adoptées :



SUBSIDES : le Conseil a décidé de liquider le solde du subside 2022 à l'asbl « Maison Sport & Santé de Pont-à-Celles » (montant total du subside 2022 = 25.000 €), et à l'asbl « Association pour le Développement local de Pont-à-Celles » (montant total du subside 2022 = 48.000 €). Le Conseil a aussi décidé de verser, en supplément, un subside complémentaire de 5.000 à cette même asbl « Association pour le Développement local de Pont-à-Celles », et de verser un subside complémentaire de 3.000 € à l'asbl « Maison de la Laïcité de Pont-à-Celles » (en plus des 10.000 € déjà versés).

CRÈCHES : les deux crèches communales ont un besoin urgent de matériel divers, dont des lits ; un marché va donc être lancé pour acquérir ce matériel au plus vite (montant du marché : environ 14.000 € TVAC).

TRAVAUX COMMUNAUX : le bardage de la Maison de village de Luttre doit être remplacé ; le marché de travaux sera donc prochainement lancé, et il comportera une phase préalable d'isolation (montant estimé des travaux : 19.000 € TVAC, entièrement financés par la commune). Des travaux vont aussi être réalisés à la crèche de Luttre, pour placer un isolant et un crépi sur le pignon (montant estimé des travaux : 15.000 € TVAC, entièrement financés par la commune).

ENSEIGNEMENT : une personne détachée du CPAS sera mise à disposition de l'école de Viesville Wolff ou des Lanciers, pour venir en aide au personnel enseignant.

BIBLIOTHÈQUE : le partenariat avec la Ville de Charleroi et la Province de Hainaut a été renouvelé, afin de pouvoir disposer des services de la bibliothèque encyclopédique.

CPAS : le Conseil a approuvé la modification budgétaire n°2022-1 du CPAS.

BIODIVERSITÉ : des aménagements en faveur de la biodiversité vont prochainement être réalisés autour de l'église de Viesville ; une convention a donc été conclue à cet effet avec la Fabrique d'église Saint-Georges de Viesville.

FABRIQUES D'ÉGLISE : le Conseil a approuvé la modification budgétaire n° 2022-1 de la Fabrique d'église Saint-Martin de Buzet, ainsi que les budgets 2023 des Fabriques d'église Saint-Martin de Thiméon, Saint-Georges de Viesville, Saint-Martin de Buzet, Sainte-Vierge d'Obaix et Saint-Jean-Baptiste de Pont-à-Celles.

BOIS COMMUNAUX : comme chaque année, la commune participera à la vente de bois organisée par les cantonnements de Nivelles et de Mons, pour vendre un lot de bois en provenance du Bois des Manants (234 bois d'essences diverses, représentant un volume de 157 m3 de grumes et 46 m3 de houppiers). Ce bois provient des coupes régulières qui sont réalisées dans le Bois des Manants afin d'assurer son bon développement.

NOCES D'OR : les modalités de l'organisation de la cérémonie des noces d'or, de diamant, de brillant, de platine, d'albâtre et de chêne ont été entièrement revues. Cette cérémonie continuera à être organisée chaque année, et à cette occasion tous les couples jubilaires inscrits dans l'entité de Pont-à-Celles au 1er janvier de l'année civile, seront fêtés, pour autant qu'ils aient célébré à cette date 50, 60, 65, 70, 75 ou 80 ans de mariage. Dans ce cadre, une cérémonie avec traiteur et thé dansant sera organisée, de 14h à 17h, au cours de laquelle seuls les jubilaires seront invités. Les jubilaires qui ne participent pas à la cérémonie pourront recevoir la visite d'une délégation communale, s'ils le demandent. Des fleurs seront remises aux jubilaires présents à la cérémonie et seront également apportées aux jubilaires ne participant pas à la cérémonie.

Cimetières communaux

À l'approche de la Toussaint, nous vous rappelons que :

- Les travaux d'aménagement et de nettoyage des tombes sont autorisés jusqu'au vendredi 28 octobre 2022 inclus. À partir du samedi 29 octobre 2022, seuls les dépôts de fleurs et autres offrandes seront autorisés.
- Les sépultures concédées en pleine terre doivent obligatoirement être couvertes d'une pierre ou délimitées, par les soins de la famille, soit au moyen d'une clôture basse, soit au moyen de bordures et être pourvues d'un signe distinctif de sépulture (art. 115 du règlement Funérailles et Sépultures du 15/04/2019).
- Aucune occupation de terrain, permanente ou provisoire, n'est admise en dehors des limites du terrain concédé, ni pour des plantations, ni pour des seuils, ni pour des vases ou jardinières, ni pour tout autre objet ou signe indicatif de sépulture (art. 117 du règlement Funérailles et Sépultures du 15/04/2019).
- Il est interdit de pénétrer dans les cimetières communaux avec un véhicule à moteur autre que la voiture funéraire.
- Pour les personnes dont le degré d'incapacité le requiert, une autorisation sera délivrée par le Bourgmestre, sur demande écrite, accompagnée d'un certificat médical (article 205 du règlement « Funérailles et sépultures » du 15/04/2019).
- L'entretien des tombes et entre tombes est à la charge du propriétaire de la concession.
- Végétalisation des cimetières communaux : l'Administration communale va engager un processus de végétalisation des cimetières communaux. Ce dernier s'étalera sur plusieurs années et aura pour objectif de lutter contre l'invasion des mauvaises herbes, de rendre le cadre plus propre et plus agréable. Plus d'informations suivront dans les prochaines éditions du Magazine communal !

Rejoignez-nous ! Devenez volontaire en consultation

Vous aimez le contact avec les enfants et les familles ?

- Vous êtes une personne accueillante ?
- Vous souhaitez rejoindre une équipe conviviale et dynamique ?
- Vous disposez de quelques heures de temps libre ?



Notre comité de bénévoles recherche activement l'une ou l'autre perle pour renforcer son équipe !

Venez accueillir les familles lors de séances médico-préventives et contribuez au bien-être des familles par votre disponibilité, votre écoute et votre présence ☺

Si vous avez du temps libre en semaine et en journée et que vous pouvez être disponible pour Pont-à-Celles, Viesville et/ou Thiméon, contactez-nous ; nous pourrions nous rencontrer, répondre à vos questions et vous compter peut-être parmi nous !



Personne de contact :
RASSENEUR Valérie
0487/67.43.89

Coaching Famille zéro déchet

Vous désirez découvrir le mode de vie zéro déchet en famille ? Tentez l'aventure et inscrivez-vous à notre coaching zéro déchet ! Le suivi se déroule durant toute une année et est prévu pour 15 familles.

Inscription par téléphone au 071/84.90.62 ou par mail : environnement@pontacelles.be
Date limite : le 15 octobre.



**La nuit de
l'obscurité
08 octobre 2022**



Le réchauffement climatique est devenu ces derniers mois un sujet de préoccupation majeur parmi la population belge. De même, la perte de notre biodiversité inquiète beaucoup de monde.

Sans y prendre garde, nous avons au fil des années transformé la nuit en jour, en multipliant les éclairages nocturnes et en produisant ce que l'on appelle la « pollution lumineuse », qui gêne les astronomes et a des impacts sur l'environnement, en affectant la faune, la flore et les rythmes biologiques.

C'est dans le but d'informer et de faire prendre conscience au grand public de ce problème que, le 8 octobre prochain, sera organisée à Pont-à-Celles la « Nuit de l'Obscurité » en collaboration avec l'ASCEN (Association pour la Sauvegarde du Ciel et de l'Environnement Nocturnes www.ascen.be). Du côté de l'Administration communale, une action sera mise en place au niveau de l'éclairage public.

Pour plus d'infos, vous pouvez consulter le site dédié
www.nuitdelobscurite.be



Un problème ? Signalez-le!

Dépôt clandestin ou poubelle publique pleine, il n'est pas toujours évident pour le citoyen de savoir vers qui se tourner pour signaler ces problèmes qui gâchent notre cadre de vie.

C'est pour cette raison que la Commune de Pont-à-Celles a décidé de proposer à ses citoyens d'utiliser un portail web spécifique. En utilisant ce formulaire, la gestion et le traitement seront davantage rapides et efficaces puisque l'information parvient directement chez nos agents traitants.

Accessible sur smartphone et tablette ainsi que sur le site internet de la commune, l'application et l'accès au site sont gratuits pour les citoyens.



Signaler un dépôt.

Rendez-vous sur notre site web : www.pontacelles.be

Sensibilisation à la gestion de déchets



Le jeudi 6 octobre prochain, votre intercommunale de gestion de déchets Tibi sera présente sur le marché pour une action de sensibilisation à la problématique des déchets. Vous avez des questions sur votre gestion des déchets à la maison ? N'hésitez pas !



COLLECTE DES DÉCHETS

tibi

	PMC	Verre, papier et carton	Déchets ménagers
Pont-à-Celles Luttre Viesville	4 octobre 18 octobre 29 octobre	4 octobre 29 octobre	Chaque mardi ET samedi 29 octobre
Obaix Buzet Thiméon Rosseignies Liberchies	5 octobre 19 octobre	5 octobre	Chaque mercredi

Présentation des opérateurs : Yoseikan Budo Pont-à-Celles

Informations générales :

Nom de l'association : Yoseikan Budo Pont-à-Celles

Nom de la/du responsable : Mahy Denis

Adresse : Salle de sport de l'École du centre, rue Célestin Freinet 1, Pont-à-Celles

Numéro de téléphone : 0472/37.40.11

e-mail : yos.denis@outlook.fr

Site web : www.yoseikan-budo.be

Page Facebook (et autres) :

www.facebook.com/YoseikanPAC/

“

Après avoir expérimenté durant une petite dizaine d'année le triathlon, j'ai décidé de retourner dans le monde des arts martiaux. C'est en cherchant une activité complète et diversifiée que j'ai découvert le Yoseikan Budo. J'ai immédiatement adhéré à la philosophie de la discipline et sa culture du mouvement.

Je fais partie de l'équipe des enseignants du club de Yoseikan Genappe depuis 5 ans. J'ai toujours aimé le coaching et naturellement l'envie de créer un club a grandi en moi.

”

Description des activités :

Cette année, les cours se donneront le vendredi.

Les cours pour enfants de 6 à 12 ans se donnent le vendredi de 18h à 19h.

Les cours pour les adolescents et les adultes se donnent le vendredi de 19h à 20h.

À partir de 16 ans de 20h à 21h, il est possible de participer aux cours de perfectionnement et de coaching.

Philosophie et objectifs :

Le Yoseikan Budo allie la tradition des arts martiaux à la modernité des sports de combat. Nous pratiquons des techniques de percussions (pieds, genoux, mains, coudes), de clés (torsions et extensions articulaires), de projections, d'immobilisations, d'étranglements, d'armes (traditionnelles ou recouvertes de mousse).

Cet art martial, créé à la fin des années 60 par Maître Hiroo Mochizuki, est pratiqué dans 33 pays du monde, répartis sur 5 continents. Successeur d'une lignée de samouraïs, il s'est inspiré de l'esprit d'efficacité de ces ancêtres pour créer le Yoseikan Budo. Il a adapté la philosophie, la pédagogie et la pratique traditionnelle des arts martiaux à l'environnement, ainsi qu'aux techniques de combat contemporaines. C'est cette faculté d'adaptation à toute situation, que ce soit sur un tatami ou dans la vie, que l'école Yoseikan essaye de développer chez ses pratiquants.

Grâce à un matériel de protection corporel complet, nous avons la possibilité d'aborder rapidement des formes souples de combat développant : concentration, confiance en soi, esprit d'initiative et d'entraide mutuelle dans des conditions optimales de sécurité.

Lectures 0-5 ans

En partenariat avec la Maison du Conte de Charleroi, la bibliothèque vous propose des lectures agrémentées de musique!

Public : 0-5 ans. Max : 10 enfants

15/10 ; 19/11 ; 10/12 Séance 1 de 10h00 à 10h45. Séance 2 de 11h00 à 11h45

Inscription à la séance.



Atelier « une histoire de sons » (7-10 ans)

Cécile Crispin de l'asbl « Les mots dansés » va vous faire découvrir les albums autrement ! À travers la mise en musique, la mise en mouvement du corps, la projection de la voix et la théâtralisation...

Public : 7 à 10 ans. Max : 12 enfants

12/10 ; 23/11 et le 7/12

De 14h00 à 15h30

Inscription à la séance ou à l'ensemble.

Atelier « dessin » avec Romain « Art et être Cie » (9 ans+)

Le livre comme point de départ à la création artistique.

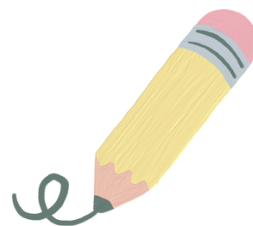
Public cible : 9+

24/10 au 27/10 en matinée.

Book club

Réunion du book club 1X/ mois.

1/10 de 10h00 à 12h00.



Accès aux nouvelles technologies : devenir aidant numérique

Vous voulez apprendre mais vous ne savez pas par quoi commencer ? Vous connaissez un peu la technologie mais vous voulez être accompagné pour ne pas faire d'erreurs ?

La Bibliothèque communale et le Plan de Cohésion Sociale vous proposent des mini-formations destinées à être à l'aise avec les nouvelles technologies et les outils numériques.

Par cycles de 3 séances, vous pourrez poser toutes vos questions et utiliser smartphone ou tablette de manière pratique.

Dates : les jeudis 6 et 20 octobre et le jeudi 10 novembre de 10h à 12h.

Inscription obligatoire aux 3 séances : 071/84.79.74



**Fermeture de votre bibliothèque : Du 31/10 au
2/11**

Les Marches du Conseil consultatif communal des Aînés (CCCA)

Organisée en collaboration avec la Maison Sport & Santé, le CCCA propose sa dernière marche mensuelle de l'année de 4 et 8 kilomètres, accessible à tous, jeunes et moins jeunes, sportifs comme débutants ; rendez-vous le mardi 18 octobre à l'Administration communale (Place Communale 22 à Pont-à-Celles) dès 9h15 pour un départ à 9h30. Prévoyez des chaussures de marche et des boissons en suffisance.

Les sorties culturelles de Fabrice

Concert de midi au Palais des Beaux-Arts de Charleroi : le Duo Novotná, deux sœurs qui pratiquent le jeu de piano à quatre mains ou deux pianos, ce sont de véritables virtuoses. Programme : Witold Lutoslawski, Philippe Glass, Sergueï Rachmaninov.

Grâce à notre partenariat avec l'Asbl Article 27, nous vous proposons cette sortie musicale pour 1,25€. Inscription obligatoire à partir du 3 octobre et au plus tard le 12 octobre et uniquement par téléphone au 071/84.90.69 (Fabrice).

Le mardi 18 octobre 2022, rdv à 11h30 place du Manège 6000 Charleroi (Palais des beaux-arts). Si vous ne pouvez pas vous déplacer, contactez le service PCS : plusieurs solutions peuvent être envisagées (Mobitwin, ect..)

Lieu de rencontre Enfants-Parents

Les enfants de 0 à 4 ans accompagnés d'un adulte de référence sont les bienvenus pour se poser, échanger, découvrir un nouveau lieu et de nouveaux copains.

Accès gratuit et sans réservation entre 9h30 et 11h30 au dernier étage de la bibliothèque communale, rue de l'Église, 2 - 6230 Pont-à-Celles

Pour les prochaines dates d'ouverture, les infos sont actualisées sur la page Facebook du PCS ou par téléphone.

Mobitwin

Vous avez un véhicule et du temps libre ? Notre centrale de mobilité locale et solidaire pourrait peut-être vous intéresser ! Celle-ci met en relation des citoyens « chauffeurs » et des citoyens « bénéficiaires ».

- Les chauffeurs perçoivent 0,40 centimes par kilomètre parcouru, montant payé directement au chauffeur par la personne transportée.
- Plus d'infos sur www.mobitwin.be et auprès du PCS



Plan de Cohésion Sociale :
pcs@pontacelles.be
 071/ 84 90 40-41-42 ou 69
 Page FaceBook PCS Pont-à-Celles

Le Carnet du mois



Naissances

DEIGERS Olivia Evelyne Manoé	05-07-22
SAND Gustave Napoléon Philippe	08-07-22
MARCHAL Kyllian	10-07-22
IWEINS D'EECKHOUTTE Lea Marie Louise	10-07-22
BRENEZ Gabriel	10-07-22
BUYS Valentina Jennifer	14-07-22
CONDURACHE Adina Laura	17-07-22
DUTAT Elena Margaux Lucie	25-07-22
KRASSILCHIKOFF Chloé Grace Thomas	26-07-22
POTRIQUET Nathéo Jeremy Gérard	27-07-22
GERINI Luis	29-07-22
VAN HONACKER Harper Ava Charlize	31-07-22
EVERAERT Lenzo Gaëtan Néo Flo	31-07-22

Décès

LANDERCY Marguerite	24-07-25	29-07-2022	Thiméon
DE SMEDT Eric	19-11-58	01-07-2022	Obaix
LAURENT Suzanne	24-09-27	03-07-2022	Pont-à-Celles
HUPEZ Serge	28-05-47	05-07-2022	Pont-à-Celles
SACRE Luc	25-03-34	08-07-2022	Luttre
MANDIAUX André	27-12-42	09-07-2022	Luttre
GREUSE Guy	28-03-49	17-07-2022	Pont-à-Celles
GENARD Carmen	01-11-34	18-07-2022	Thiméon
DESCOTTE Gaston	08-09-35	18-07-2022	Pont-à-Celles
DEDONCKER Michel	12-02-40	18-07-2022	Pont-à-Celles
HELL Micheline	05-08-37	20-07-2022	Obaix
WAUQUIER Patricia	30-10-69	26-07-2022	Buzet
DEMEUTER Jacqueline	26-02-38	28-07-2022	Pont-à-Celles
VANDENBERGHE Godelieve	18-07-29	30-07-2022	Pont-à-Celles

Mariages

HOUYOUX Alexandre & LAFORGE Tiffany	02-07-2022
MEURS Rémi & PION Margot	02-07-2022
GELLEZAK Justin & RIGOT Sandy	09-07-2022
STAVAUX Luc & LEROY Adeline	15-07-2022
MONTOISY Sarah & DE SAEGER Gaëtan	29-07-2022
LEHUNEWICZ Magali & SALLENDRE Benoît	30-07-2022

AGENDA

Comprendre l'univers du gaming et l'intégrer de manière adéquate dans l'accompagnement de vos enfants

Séance d'information

Le 6 octobre à 19.30

Réservation : laurence@ccpac.be

En partenariat avec La Ligue des Familles et Child Focus.



Exposition « couleurs et émotions »

Marie-Christine Vinet, Marcello Viridi et Manu Camus ont créé leur groupe artistique intitulé « M.AUCUBE » dit « M3 ». Avec Jean-Michel Desterke, peintre de l'entité, ces 4 artistes, tous élèves de l'académie de Châtelet, présentent quelques unes de leurs peintures dont de très grands formats. Couleurs et émotions seront au rendez-vous...

Le 14 octobre de 19.00 à 21.00

Les 15 et 16 octobre de 14.00 à 19.00

Entrée libre.

Les Joyeuses Aiguilles.

Entre 2 mailles à l'endroit, 3 points de crochet et le ronronnement de la machine à coudre, règne une ambiance conviviale où les échanges et les cakes font bon ménage.

Entre 9.00 et 16.00, chaque jeudi (hors congés scolaires)

Infos : Marie-claire Lorand (lorandmc@gmail.com)



L'automne artistique

Date : 15 octobre 2022

Horaire : de 14H00 à 18H00

Organisateur : La Maison de la Laïcité de Pont-à-Celles

Lieu : Rue de l'Église, 7, 6230 Pont-à-Celles (salle Gérard Bauwens)

Tarif : Gratuit

Infos : 071/84.78.85

L'automne en couleurs

Stage - Grandeur Nature

Première période : Du 02/11/2022 au 04/11/2022

Deuxième période : Du 24/10/2022 au 28/10/2022

Horaire : de 9h à 16h

Organisateur : Grandeur Nature ASBL

Age: de 3 ans à 13 ans (anciens plus âgés sur demande)

Lieu : Rue du Cimetière, 35 à 6230 Pont-à-Celles

Tarif : Première période : 75€ / Deuxième période : 125€ (2 collations et repas de midi compris)

Garderie : matin, de 7h30 à 9h

Soir : De 16h à 17h30 (plus tard sur demande uniquement, de façon occasionnelle)

Infos : 0486/23.20.22

grandeur.nature@skynet.be

Web : <http://grandeurnature.be/fr/stages>

Facebook :

<https://www.facebook.com/GrandeurNatureASBL>



Médecin généraliste ou pharmacie de garde ?

Contactez Allo Santé au 071/33.33.33 en précisant votre numéro de secteur:

11 pour Liberchies/15 pour Thiméon et Viesville/16 pour Luttre, Pont-à-Celles, Obaix, Buzet et Rosseignies.



Vétérinaires de garde en Octobre.

Du vendredi 30 septembre 19h au vendredi 7 octobre 19h.

Du vendredi 7 octobre 19h au vendredi 14 octobre 19h.

Du vendredi 14 octobre 19h au vendredi 21 octobre 19h.

Du vendredi 21 octobre 19h au vendredi 28 octobre 19h.

Du vendredi 28 octobre 19h au vendredi 4 novembre 19h.

Concert de Gala

Date : 15 octobre 2022

Horaire : À partir de 20H

Organisateur : L'Harmonie Cellipontoise

Lieu : Salle Saint Martin de Buzet

Tarif : 10€ (préventes : 7€) gratuit -12 ans

Infos & réservations : 0472/67.31.57

harmoniecellipontoise@gmail.com

Facebook :

<https://www.facebook.com/harmoniepontacelles>

Journée découverte champignons

Date : 16 octobre 2022

Horaire : À partir de 9H30

Organisateur : Société royale des

Naturalistes de Charleroi & Natagora

Lieu : Salle polyvalente de Viesville

Programme :

- Balades guidées départ, 10h-11h-14h (5€ et 3€ pour les membres Natagora)
- Balade animée pour les enfants - 10H30 (gratuite pour les moins de 12 ans)
- Exposition de champignons
- Bar & petite restauration

Infos & réservations :

mertensisa@hotmail.com ou par téléphone au 0473/46.34.33 (après 18h)



Dr Laura Heuchamps

0472/53.12.88

Dr Sophie Tennstedt

0471/01.49.49

Feron Vétéconsult

071/84.72.84

Dr Patrick Debouvrie

0495/50.95.83

Dr Stéphanie Kairet

0497/67.86.62

Energie

La commune et le CPAS de Pont-à-Celles ont décidé de mettre en place des permanences afin d'accompagner les citoyens dans leurs démarches pour :

Introduire leur demande de « chèque mazout » en ligne



Pour rappel, le Gouvernement a pris une série de mesures de soutien au pouvoir d'achat des ménages. Dans ce cadre, le Gouvernement a décidé en Conseil des ministres restreint du 18 juin 2022 d'accorder aux ménages qui se chauffent au gazoil de chauffage (mazout) ou au propane en vrac, une allocation unique et forfaitaire de 225 €. La loi consacrant cette décision est entrée en vigueur le 29 juin 2022.

Les documents à fournir/à prendre avec vous :

- une copie de la facture de livraison de mazout ou propane en vrac effectuée entre le 15 novembre 2021 et le 31 décembre 2022 ;
- une preuve de paiement de la facture ou le décompte du fournisseur en cas de paiement échelonné prouvant que vous êtes en ordre de paiement.

Comparer et trouver un fournisseur en énergie (électricité et gaz)



Avec l'augmentation croissante du prix du gaz et de l'électricité, utiliser un comparateur des prix sur le marché belge est devenu essentiel pour comparer les prix des fournisseurs, pour vous permettre de faire le meilleur choix de contrat.

Le document à fournir/à prendre avec vous :

- Factures de régularisation avec votre consommation annuelle (gaz et électricité)

Les permanences auront lieu les jeudis : 06/10 ; 20/10 ; 10/11 et 24/11 de 9h à 12h à la salle des mariages de l'administration communale.

Adresse : Place Communale, 22, 6230 Pont-à-Celles

Contact : christophe.markey@cpas-pontacelles.be – 071/84.93.00

Le CPAS de Pont-à-Celles organise également une permanence « énergie » tous les mardis de 8h30 à 11h.

Adresse : Rue de la Liberté, 84 – 6230 Pont-à-Celles

Contact : anne.laine@cpas-pontacelles.be – 071/84.93.00



RAPPEL : deux primes communales à la rénovation et à la réalisation de travaux permettant des économies d'énergie existent :

1

Une prime de 150 € est accordée pour la réalisation d'un audit du logement par un auditeur agréé par la Région Wallonne

2

Une prime de 300 € est accordée sous conditions pour des travaux soit d'un montant minimum de 2.500€ HTVA émanant d'entreprises, soit de 1.250 € HTVA de factures d'achat de matériaux si vous effectuez les travaux vous-même pour l'isolation du toit. Règlement complet et formulaire à retrouver sur le site:

www.pontacelles.be/services/primes-communales

Contact : energie@pontacelles.be – 071/84.90.49

Vous désirez plus d'infos quant aux primes de la Région Wallonne ? Rendez-vous sur :
<https://energie.wallonie.be>